

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 février 2025

Délibération CA_20250214_08

Tableau des effectifs

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs du 1^{er} janvier 2025 ci-annexé ;

Considérant l'ensemble des décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant le budget de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Un poste de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels est supprimé à compter du 1^{er} mars 2025.

Article 2. Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est transformé en rédacteur principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mars 2025.

Article 3. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

Article 4. Le tableau des effectifs du SDIS, ci-annexé, est adopté.

FLEURET Marc